

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

KEYSTONE FUND III

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
régi par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Immeuble 3S Karray, Bloc B, n° B3.1 sis au 3^{ème} étage, Rue du Lac
d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis.

La société KEYSTONE TUNISIE et l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 avril 2016, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « KEYSTONE FUND III » d'un montant de 100 000 000 dinars divisé en 1 000 parts de 100 000 dinars chacune.